

Déclaration liminaire de la CGT au CTAC du 24 mai 2019

Nous sommes réunis ce jour en CTAC, tranquillement, alors que nous sommes attaqués de toutes parts !

Non, je ne fais pas allusion aux résultats électoraux !

Le Projet de loi Fonction Publique, nous n'en voulons pas ! Et vous ?

Vous voulez moins de pouvoir pour les représentants ? (article 1)

Vous voulez la suppression des CHSCT ? (Article 3)

Vous voulez des CAP sans droit de regard sur les carrières ? (Article 4)

Vous voulez des négociations collectives par ordonnances ? (Article 5)

Vous voulez la fin de l'égalité d'accès aux emplois par le concours ? (Article 6)

Vous voulez des directions issues du privé et dépendantes des politiques ?
(Article 7)

Vous voulez des agents précaires et jetables, sous contrat de projet ? (Article 8)

Vous voulez la généralisation des recrutements par contrat ? (Article 9)

Vous voulez des agents précaires, sous pression statutaire et financière ? (Article 10)

Vous voulez l'opacité dans les affectations et les mutations forcées ? (Article 11)

Vous voulez le règne de l'évaluation arbitraire, sans critères objectifs et transparents ? (Article 12)

Vous voulez des rémunérations à géométrie variable et la mise en concurrence des agents ? (Article 13)

Vous voulez l'opacité dans les déroulés de carrière et dans les promotions ?
(Article 14)

Vous voulez de nouvelles sanctions sans voie de recours ? (Article 15)

Vous voulez une formation professionnelle au rabais ? (Articles 21 et 22)

Vous voulez un CDI portable, mais sans obligation, sans contenus, et non opposable ? (Article 25)

Vous voulez des ruptures conventionnelles en masse pour supprimer des postes dans la Fonction publique ? (Article 26)

Vous voulez un plan social camouflé sous couvert de mesures d'accompagnement ? (Article 27)

Vous voulez des externalisations de services publics, des détachements d'office, et des transferts vers le privé ? (Article 28)

Vous voulez des règles d'égalité professionnelle sans aucune obligation de résultat ? (Article 29)

Nous n'en voulons pas !

Ce sont les principes même d'égalité, de continuité, de neutralité et d'impartialité du service public qui sont mis à mal !

Nous pensons que l'heure est grave d'autant que ce projet est l'outil au service d'une casse de nos services si l'on en juge les 2 projets de circulaires du 1er ministre : la casse est « en marche »!

L'une détaille les mesures envisagées pour la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Au menu mutualisation des moyens et renforcement du rôle des préfets.

La seconde nous concerne plus directement car elle vise le renforcement de "l'efficacité" des administrations centrales ...

Des pistes issues des propositions formulées par les ministres et secrétaires d'État, conformément à la demande formulée par le Premier ministre dans une circulaire de juillet 2018.

Dans cette dernière, il réclamait aux ministres de lui soumettre des propositions visant d'une part "à transférer l'ensemble des décisions qui pourraient être exercées au niveau déconcentré afin de renforcer les marges de manœuvre des agents de terrain" et d'autre part "à repenser l'organisation et le fonctionnement des administrations centrales en tenant compte de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et des priorités définies dans les plans de transformation ministériels".

Désormais, le gouvernement veut aller plus vite et plus loin :

Renforcement de "l'efficacité" des administrations centrales. Les travaux de réorganisation des administrations centrales "devront attacher une importance particulière au traitement des nombreux cas de doublons qui subsistent encore", notamment entre les fonctions support des directions et les secrétariats généraux des ministères, entre les différentes directions "métiers" d'un même ministère ou de plusieurs ministères et entre directions et opérateurs.

Le Premier ministre, qui précise que les "évolutions réglementaires" et la définition des "nouveaux modes d'organisation traduisant ces changements" seront actées d'ici la mi-juin. Et d'ajouter que cette liberté d'organisation "ne devra pas (...) bien entendu (...) s'accompagner d'une augmentation du nombre total d'emplois d'encadrement de direction", mais conduire à une baisse des effectifs totaux en administration centrale.

Simplification du paysage administratif via la réduction du nombre d'instances et de commissions rattachées aux administrations. Le nombre d'opérateurs de l'Etat et d'organismes d'administration centrale serait réduit avec une notion de seuil critique fixé à 100 agents, donc des fusions et des suppressions en perspectives avec un impact certain sur l'emploi. La revue d'ensemble est prévue pour le 15 juin.

Rapprochement des administrations des citoyens et des territoires. : identifier pour le 15 juin "au moins deux propositions de délocalisation" de services, agences, opérateurs ou directions support dont les missions "pourraient être exercées en région, sans nuire à la qualité des missions accomplies et au bon fonctionnement" des ministères.

Ici sur nos ministères, le plan de destruction est déjà en marche :

A la DGFIP : les agents choisis pour intégrer les futures agences comptables au sein des collectivités territoriales et établissements publics de santé seront détachés d'office, tout comme le prévoit le projet de transformation de la Fonction Publique pour tout fonctionnaire dont la mission serait transférée, même vers le privé !

Les multiples et gravissimes attaques du gouvernement, visant à démanteler **la Direction de la Concurrence et de la Consommation**, le programme de réforme de l'État « Action Publique 2022 », et la "Loi Fonction Publique" s'orientent tout droit vers des abandons et privatisations de missions et vers le « tout numérique » éloignant une grande partie des citoyens de notre administration.

L'hygiène des aliments dans les commerces et restaurants pourrait être contrôlée par des prestataires privés financés par ces mêmes commerçants.

La nécessaire indépendance de la DGCCRF vis-à-vis des lobbies du monde agricole et agro-alimentaire sera remise en cause, avec un dangereux projet de réorganisation des contrôles de la loyauté et de la sécurité dans une police de l'alimentation.

De même, pour signaler ses litiges, le consommateur n'aura plus d'interlocuteur physique car certaines permanences fonctionnant déjà en mode dégradé pourraient disparaître !

Nous allons parler tout à l'heure de la **DGE dont la réforme est à l'image de ce que demande le gouvernement sur la transformation de l'Etat et son administration (déclaration de la SG en CHSCT -C du 16 mai)...**

Mais que devient le SG et ses agents ?

Au vu de la circulaire précitée et des informations circulant au sein des ministères, nous sommes vraiment inquiets puisqu'il s'agit de la fusion des SG avec comme précurseurs les ministères de l'Intérieur, des Finances et Education !

Vous devez proposer, d'ici le 15 juin, la délocalisation de 2 services...Lesquels ?

Comment comptez-vous aborder ces sujets ? Allez-vous nous tenir au courant ?

Enfin, **la DITP, la Direction interministérielle de la transformation publique** (placée sous l'autorité du ministre chargé de la réforme de l'État), va être particulièrement sollicitée (accompagnement des directions de centrales dont la transformation est considérée comme prioritaire ; synthèse des propositions ministérielles visant à rapprocher les institutions des citoyens...) : as-t-elle les moyens suffisants pour cela ?